

Conseil Municipal

Séance du lundi 28 septembre 2015 à 20h30

Compte-rendu sommaire des délibérations

Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN s'est réuni en Mairie le lundi 28 septembre 2015 à 20h30, sous la présidence de **Michel CANEVET**, Maire, sur convocation adressée le lundi 21 septembre 2015 aux élus.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de **Anne-Laure DELPECH** (procuration à **Jean-François LE BLEIS**), **Thomas HERVIEUX** (excusé), **Roland JAOUEN** (procuration à **Hugues STEPHAN**).

Secrétaire de séance : **Marie-Aude GOBRY**.

1 – Commission de l'aménagement et du cadre de vie

1.1 Compte rendu d'activités de la concession GAZ pour 2014 et redevance GrDF

Brigitte STEPHAN, rapporteur, a présenté le rapport d'activités de la Société GrDF pour l'année 2014 sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette communication.

Sur proposition du rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de valider, comme chaque année, le montant de la redevance pour 2015, qui sera de 857€, en application du taux maximum, tel que défini par le décret du 25 avril 2007.

1-2 Travaux rue Carn Guillermic : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté

Sur proposition de Martine OLIVIER, rapporteur, le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions) à autorisé le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, concernant cette opération.

1-3 Convention de passage à Lechren avec ErDF

Sur proposition de Thierry LE GALL, rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les documents et actes notariaux, en régularisation, à intervenir, concernant cette convention de passage en domaine communal, avec ErDF.

1-4 Enquête publique : EARL HASCOET de Plogonnec

Sur proposition de Huguette DANIEL, rapporteur, le Conseil Municipal a émis, à la majorité (4 votes contre), un avis favorable sur ce projet d'extension de l'élevage porcin de l'EARL HASCOET, suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 24 août au 20 septembre dernier, tout en demandant le retrait de 3 parcelles situées dans le périmètre de protection P2 du plan d'eau du moulin neuf.

1-5 Schéma d'aménagement à Menez Yeun

Par délibération du 25 juin 2013, le Conseil Municipal avait validé un schéma d'aménagement sur le secteur de Menez Yeun. Sur le rapport de Thierry LE GALL, le Conseil Municipal a adopté, à la majorité (4 abstentions), une modification de ce schéma d'aménagement tendant à supprimer l'accès traversant entre les parcelles H et J du lotissement.

1-6 Agenda d'accessibilité

Sur proposition de Jean-François LE BLEIS, rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à déposer une demande de dérogation pour l'agenda d'accessibilité permettant d'obtenir un délai dans la mise en œuvre de l'accessibilité des bâtiments et espaces publics.

2 – Commission de la vie scolaire et sociale

2.1 Point sur la rentrée scolaire 2015-2016

Sur le rapport d'André QUEAU, le Conseil Municipal a pris acte des éléments d'information sur la rentrée scolaire à PLONEOUR LANVERN.

2.2 Allocations scolaires et prestations parascolaires pour l'année 2015-2016

Sur la proposition d'André QUEAU, rapporteur, le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité, les diverses allocations pour l'année scolaire 2015/2016.

2.3 Transport scolaire 2015-2016

Sur la proposition de Joëlle TYMEN, le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, le montant des participations familiales pour l'année scolaire 2015/2016 sachant que cette année scolaire le transport s'effectue sur 5 jours : soit 56€ par trimestre pour le premier enfant, 37,40€ pour le deuxième enfant, 18,70€ pour le troisième enfant, selon l'application de l'abattement 1/3 2/3, et la gratuité du transport à partir du quatrième enfant, 16€ pour le transport du mercredi uniquement.

Les particuliers autres que les élèves subventionnés peuvent emprunter les cars de transport scolaire moyennant un forfait de 13€ pour 20 jours d'utilisation.

Pour les élèves du secondaire, usagers du transport scolaire, il a été décidé d'allouer une aide aux familles de 17€ pour les élèves fréquentant les établissements de PONT L'ABBE, 33€ pour les élèves scolarisés à QUIMPER, POULDREUZIC ou PLOZEVET .

2.4 Subvention au réseau d'aides aux élèves en difficulté (RASED)

Sur la proposition de Marie Lise DANIEL, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de financer l'organisation de ce service à hauteur de 2€ par enfant scolarisé en école élémentaire, soit une somme forfaitaire pour l'année scolaire en cours de 380€, sachant que sont mis à disposition des locaux dans l'école élémentaire pour le fonctionnement du RASED.

2.5 Avenant au contrat enfance jeunesse 2014-2017 (rapport complémentaire)

Sur proposition de Christine COUROT, rapporteur Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité le Maire à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse sur la période 2014 à 2017, afin d'y ajouter deux actions susceptibles de financement.

3 - Commission de la vie locale

3.1 Subventions aux associations et organismes divers

Sur proposition de Josiane KERLOCH, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer les subventions et participations suivantes :

- Comité d'animation (subvention d'équilibre fête de la musique) : 1010 €
- Amicale Laïque Rink Hockey : 1464 €
- Association des Cavaliers du Trèfle : 120 € (soutien pour participation aux championnats)
- Association DIHUN, achat d'un piano : 50 % du coût, le devis s'élevant à 5355 €
- Club d'Aquariophilie : 200 € (association ayant participé à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires)
- Galoche Plonéouriste : 820 € (association ayant participé à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires)
- Compagnie des Archers Bigoudens : 60 €
- Archers du Castel : 15 €
- Club Athlétique Bigouden : 1052 €
- Club Cycliste Bigouden: 164 €
- Handball Club Bigouden 491 €
- Nageurs Bigoudens : 990 €
- Rugby Club Bigouden : 240 €
- Pont-L'Abbé Basket Club : 315 €
- Handisport de Cornouaille : 30 €
- Handisport Pays Léonard : 45 €
- Radio KERNE : 115 €

- Adapei : 48 €
- AFIDESA : 675 €
- Association des Paralysés de France : 33 €
- Entraide Cancer : 37 €
- France Alzheimer : 48 €
- Association des Maires Ruraux de France : 100 €
- Association des jeunes sapeurs pompiers de Pont l'Abbé : 45 €
- Amzer Vak : 200 € (prix décerné aux Challenges de la vie locale)
- T'es cap : 200 € (prix décerné aux Challenges de la vie locale)
- Les Cavaliers du Trèfle : 200 € (prix décerné aux Challenges de la vie locale)
- Le Comité d'animation : 200 € (prix décerné aux Challenges de la vie locale)
- Les Amis de la Bibliothèque 200 € (prix décerné aux Challenges de la vie locale)
- Association Animation Quartier de Lanvern : 1000 € (remboursement de frais pour l'entretien sur le site de Lanvern)
- Agence Ouest Cornouaille Développement : 100 € (adhésion pour 2015)

3.2 Participation au financement du poste de surveillance de plage – TREGUENNEC

Sur proposition de Jean MORVAN, rapporteur, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de participer à hauteur de 1700€ à l'installation du poste de secours de la plage de Kermabec, au profit de la Commune de TREGUENNEC.

4 – Commande publique

4.1 Marchés à procédure adaptée

Christine COUROT, rapporteur, a rendu compte des marchés passés en procédure adaptée.

4.2 Avenants sur marchés publics

Sur proposition de Pierre GLOANEC, rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir les avenants présentés et a autorisé le Maire à signer les documents à venir, avec l'entreprise CITEOS et le cabinet A&CEATERA.

5 – Commission des finances et de l'administration générale

5.1 Décision Modificative n° 2 sur le Budget Général

Sur proposition de Danielle DAGUERRE, le projet de décision modificative n° 2 du budget général pour l'exercice 2015 a été adopté, à la majorité (4 abstentions), par le Conseil Municipal. Cette DM2 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 145.500€ dont 126.500€ pour la section d'investissement et 19.000€ pour la section de fonctionnement.

5.2 Mandats spéciaux

Sur le rapport de Pierre DRAOULEC, le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (3 abstentions), d'octroyer un mandat spécial à Pierre GLOANEC, Martine OLIVIER et Christine COUROT pour représenter la Commune au congrès annuel des Maires et des Présidents d'EPCI 2015, à PARIS du 16 au 20 novembre 2015.

5.3 Délégations du Maire : droit de préemption urbain, acquisition et démolition de l'immeuble Jolivet

Sur proposition de Danielle DAGUERRE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte des délégations du Maire, concernant l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble JOLIVET, rue René Le Berre, et a autorisé le Maire à démolir l'immeuble et à solliciter d'éventuels financements.

5.4 Modification du tableau des emplois

Sur proposition de Danielle DAGUERRE, rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité a validé les modifications proposées au tableau des emplois de la Commune.

5.5 Ajustement de l'avance remboursable au profit du CCAS

Sur proposition de Jean François LE BLEIS, rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'abonder le montant de l'avance remboursable de la Commune au CCAS en l'augmentant de 100.000€.

5.6 Demande d'un prêt d'honneur

Sur proposition de Claude KERDRANVAT, rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'octroyer un prêt d'honneur de 750€ à une jeune Plonéouriste souhaitant poursuivre des études supérieures et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

5.7 Schéma de mutualisation

Sur proposition de Thierry LE GALL, rapporteur, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de donné mandat à la commission des finances et de l'administration générale pour émettre un avis sur le projet de schéma de mutualisation que va transmettre, à la Commune, la Communauté de Communes.

Fait à PLONEOUR LANVERN et affiché en Mairie le 2 octobre 2015

Le Sénateur Maire,